Portrait social de la Haute-Savoie

Focus de la PFoss n°26 Janvier 2018



PLATE-FORME DE L'OBSERVATION SANITAIRE ET SOCIALE

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES





Dynamisme démographique très soutenu en Haute-Savoie

Au 1er janvier 2014, le département de la Haute-Savoie compte 783 127 habitants et représente 10,0 % de la population régionale. Entre 2009 et 2014, la population croît au rythme annuel moyen de 1,53 %. La Haute-Savoie est le département de France métropolitaine qui bénéficie du plus fort taux de croissance annuel moyen (Source : Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes n°31).

L'attractivité du Genevois français et le dynamisme de l'aire urbaine d'Annecy expliquent cet essor démographique soutenu. À l'horizon 2050, la Haute-Savoie et l'Ain concentreraient 30 % de l'accroissement de population régional grâce à l'attractivité résidentielle (Source : Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°41).

	Haute- Savoie	Auvergne- Rhône- Alpes	France métropolitaine			
Population légale 2014	783 127	7 820 966	64 027 958			
Taux de variation annuel moyen de la population 2009-2014	+ 1,53 %	+ 0,79 %	+ 0,49 %			

Source : Insee, Recensements de la population 2009 et 2014 Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

La Haute-Savoie, département le plus riche de la région

La moitié de la population de la Haute-Savoie vit avec des revenus disponibles supérieurs à 24 375 euros annuels (soit 2 031 euros mensuels) en 2014. La Haute-Savoie présente, en Auvergne-Rhône-Alpes, le revenu disponible médian le plus haut, supérieur aux valeurs de la région et de France métropolitaine. La proximité de Genève génère d'importants flux de travailleurs transfrontaliers et explique en partie ces conditions de revenus favorables (Source : Insee Analyses Rhône-Alpes n°29).

Les ménages haut-savoyards les plus modestes déclarent des revenus disponibles plus élevés. Le revenu des 25 % des habitants les plus pauvres est supérieur à la valeur régionale : 17 532 euros annuels (soit 1 461 euros mensuels). En 2014, 9,4 % des Haut-Savoyards vivent sous le seuil de pauvreté, taux départemental le plus bas de France.¹

 $^{\overline{1}}$ Les comparaisons départementales sur les revenus et le seuil de pauvreté incluent la Métropole de Lyon (données non disponibles pour le Nouveau Rhône).

	Haute- Savoie	Auvergne- Rhône- Alpes	France métropolitaine
Revenu médian 2014 (€)	24 375	20 944	20 369
1er quartile des revenus 2014 (€)	17 532	15 512	14 899
Taux de pauvreté 2014	9,4 %	12,7 %	14,7 %

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal 2014 Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

5,3 % des demandeurs d'emploi allocataires de l'ASS, taux le <u>plus bas de la région</u>

Au 31 décembre 2015, la Haute-Savoie compte 56 928 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)¹. Le département concentre 9,1 % des DFEM enregistrés en Auvergne-Rhône-Alpes.

La Haute-Savoie enregistre 3 014 allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS). Les ASS concernent 5,3 % des DEFM, taux le plus faible de la région.

¹ Demandeur	s d'emploi	en fin de	mois de	catégories	A, B	et C
------------------------	------------	-----------	---------	------------	------	------

Haute-Savoie	Auvergne- Rhône-Alpes
56 928	628 093
66,2 %	63,8 %
37 709	400 468
	56 928 66,2 %

Source : Pôle emploi, Direction régionale (31/12/2015) Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

										-					
	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Isère	Loire	Haute- Loire	Puy-de- Dôme	Rhône	Savoie	Haute- Savoie	Métropole de Lyon	Nouveau Rhône	Auvergne- Rhône- Alpes
Allocataires ASS	2 379	3 087	2 619	813	3 872	5 762	5 533	1 607	4 234	9 760	1 648	3 014	8 109	1 651	44 328
Taux pour 100 DEFM	5,5	10,6	8,9	9,5	7,8	6,0	8,7	9,3	8,0	6,4	5,4	5,3	6,6	5,9	7,1

Source: Pôle emploi, Direction régionale (31/12/2015) - Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes



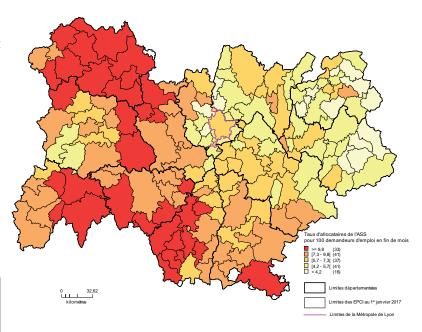
Partenaires de la PFoss: services de l'État (DDCS, DDCSPP, Direccte, DRDJSCS, Dreal, Insee, Rectorats), établissements publics (ARS, Pôle emploi), collectivités territoriales (Conseil régional, conseils départementaux, mairies), organismes de protection sociale (Caf, Carsat, DRSM, MSA), associations (Creai, Fnars, Mrie, Odenore, ORS, Udaf, Uriopss...), agences d'urbanisme, CCAS, centres de ressources...

Du fait des conditions d'accès de l'ASS, près de la moitié des allocataires à l'échelle nationale ont 50 ans et plus et près de deux allocataires sur trois sont des personnes seules (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017). La concentration plus forte d'allocataires de l'ASS sur un territoire reflète ainsi le poids des chômeurs de longue durée ayant épuisé leurs droits, notamment des seniors, ou la présence d'une population plus âgée.

Cluses-Arves et Montagnes est le territoire le plus touché du département par le poids du chômage de longue durée, avec toutefois un taux d'allocataires de l'ASS en-dessous de la valeur régionale. Les agglomérations de Thonon et d'Annemasse-Les Voirons et les communautés de communes du Pays Rochois et Faucigny-Glières enregistrent aussi des taux d'allocataires de l'ASS supérieurs à la valeur départementale.

L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est l'un des minima sociaux destiné aux chômeurs ayant épuisé leur droit à l'assurance chômage et justifiant d'au moins cinq ans d'activité salariée (à temps plein ou à temps partiel) au cours des dix années précédant la rupture de leur contrat de travail. Elle est la principale allocation chômage du régime de solidarité financée par l'État. Depuis le 1er janvier 2017, il n'est plus possible de cumuler l'ASS avec l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017).

Taux d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique au 31 décembre 2015 pour 100 DEFM de catégorie A, B ou C par EPCI



Sources: Pôle Emploi, Direction régionale (31/12/2015) Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Département de la région ayant le moins de foyers allocataires à bas revenus

La Haute-Savoie, département le moins touché par la présence de foyers allocataires (Caf ou MSA) à bas revenus

En Haute-Savoie en 2015, 65 809 personnes vivent dans un foyer allocataire¹ à bas revenus, c'est-à-dire un foyer dont les ressources sont inférieures à 1 043 euros par mois. Cette situation concerne 8,4 % de la population du département, taux le plus bas de la région, très inférieur aux valeurs observées pour la région (13,2 %) et pour la France métropolitaine (15,0 %). La Haute-Savoie est un département relativement épargné par la pauvreté.

Toutefois, certains territoires présentent des situations contrastées: Annemasse-Les Voirons Agglomération et la communauté de communes de Cluses-Arve et Montagnes ont des proportions plus élevées de leur population vivant dans un foyer allocataire à bas revenus (respectivement 12,9 % et 12,1 %). Ces résultats sont concordants avec des taux de pauvreté particulièrement haut pour les communes d'Annemasse et Cluses (Insee Analyse Rhône-Alpes n°29). Le reste du département est plus aisé, en particulier les trois communautés de communes du Pays de Cruseilles, Arve et Salève et des Montagnes du Giffre qui ont les taux les plus faibles de la région (respectivement 3,5 %, 4,9 % et 5,4 %).

17 % des allocataires de prestations sociales (Caf et MSA) dépendants des prestations

En 2015, 16 309 allocataires de prestations sociales de la Haute-Savoie ont plus de la moitié de leurs ressources financières qui proviennent de ces prestations, le reste étant des ressources d'activité.

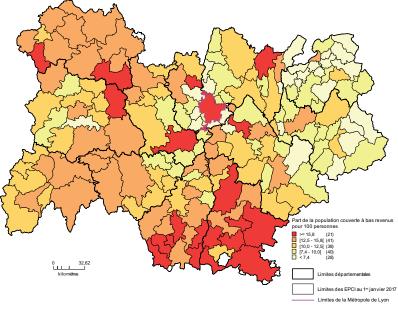
Les prestations versées par les Caf et la MSA

Les prestations versées par les Caf et la MSA sont composées :

- des prestations familiales qui sont le reflet de la politique familiale ;
- des aides au logement attribuées sous condition de ressources ;
- des minima sociaux destinés aux plus démunis.

Les prestations sociales sont ainsi des compléments de revenu destinés à atténuer la précarité mais non à la faire disparaître.

Part de la population couverte à bas revenus au 31 décembre 2015 pour 100 personnes par EPCI



Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014) Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

¹ Foyer allocataire percevant au moins une prestation sociale ou familiale versée par les Caisses d'allocations familiales (Caf) ou par la Mutualité sociale agricole (MSA).

	Alloc. à bas revenus*	Pour 100 alloc.*	Population couverte par les alloc. à bas revenus	Part de la population couverte à bas revenus	Alloc. dépendants des prestations sociales**	Pour 100 alloc.*
Ain	25 316	30,2	62 994	10,1	14 596	17,4
Allier	24 524	47,0	53 370	15,6	17 279	33,1
Ardèche	20 126	41,4	46 060	14,3	12 199	25,1
Cantal	8 492	43,1	18 126	12,4	4 715	23,9
Drôme	33 942	42,0	80 974	16,2	21 177	26,2
Isère	66 731	34,8	157 193	12,6	42 351	22,1
Loire	47 440	39,5	114 697	15,1	32 077	26,7
Haute-Loire	12 014	36,0	27 101	12,0	7 496	22,5
Puy-de-Dôme	39 641	40,6	86 072	13,4	25 883	26,5
Rhône	117 084	39,1	274 797	15,3	80 192	26,8
Savoie	18 827	31,5	44 108	10,3	11 327	19,0
Haute-Savoie	28 049	29,8	65 809	8,4	16 309	17,3
Métropole de Lyon	99 761	42,7	231 454	17,1	69 606	29,8
Nouveau Rhône	17 323	26,5	43 343	9,7	10 586	16,2
Auvergne-Rhône-Alpes	442 186	37,4	1 031 301	13,2	285 601	24,2
France métropolitaine	4 163 675	41,8	9 609 725	15,0	2 797 592	28,1

[:] de moins de 65 ans et non étudiants percevant au moins une prestation mensuelle

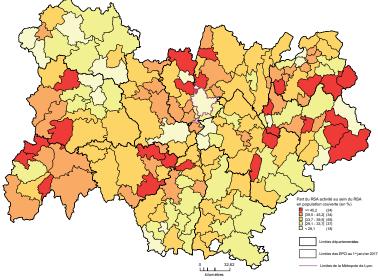
Sources: Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

La Haute-Savoie, département le moins concerné par le RSA

En 2015, en Haute-Savoie, 24 438 personnes vivent dans un foyer allocataire du revenu de solidarité active (RSA), soit 3,1 % de la population du département. Cette part est inférieure aux valeurs régionale (6,2 %) et nationale (7,8 %). La Haute-Savoie est le département de la région où la population est la moins concernée par le RSA.

La composante « activité » du RSA soutient financièrement les familles dont les revenus d'activité sont faibles en leur apportant un complément de ressources. En Haute-Savoie, le poids des personnes couvertes par le RSA activité au sein de la population couverte par le RSA est relativement élevé. Ce constat peut s'expliquer par un nombre important de travailleurs saisonniers dans les zones de montagne qui ont un statut et des conditions d'emploi plus précaires. Le poids du RSA activité est ainsi plus marqué dans le massif du Mont-Blanc (Vallée de Chamonix-Mont-Blanc et Pays du Mont-Blanc), la chaîne des Aravis (Vallée de Thônes) et le massif des Bauges (Canton de Rumilly).

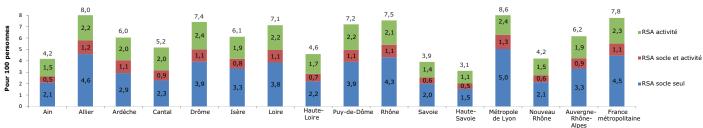
Part du RSA activité au sein du RSA en population couverte au 31 décembre 2015 pour 100 personnes par EPCI



Sources: Cnaf et CCMSA (31/12/2015)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Depuis le 1er janvier 2016, la prime d'activité a remplacé le RSA activité et la prime pour l'emploi (PPE). Le RSA est décrit ici tel qu'il fonctionnait jusqu'à la fin décembre 2015. Avec la disparition du RSA activité, le RSA ne comporte plus que son volet « minimum social », le RSA socle. (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017)

Part de la population couverte par le RSA au 31 décembre 2015 selon la composante



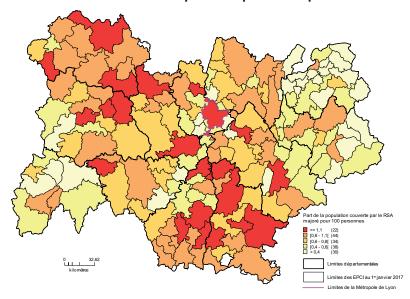
Sources: Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

^{** :} pour lesquels les prestations représentent plus de la moitié des ressources brutes déclarées et des prestations

Le RSA majoré est un minimum social qui s'adresse aux personnes isolées avec enfants à charge : 3 469 personnes vivent dans une famille monoparentale bénéficiant du RSA majoré en 2015 en Haute-Savoie, soit 0,4 % de la population. Ce taux est le plus bas de la région. Ces allocataires, plus éloignés du marché du travail, sont, en général, concentrés dans les agglomérations. Ainsi, l'agglomération d'Annemasse-Les Voirons est le territoire où la part de population couverte par le RSA majoré est la plus élevée du département.

Le RSA majoré (ancienne allocation parent isolé) prévoit une majoration pour les personnes assumant seules la charge d'enfants (ou enfants à naître), sans conditions d'âge, l'isolement étant un facteur aggravant de la précarité financière. Les allocataires du RSA majoré sont en grande majorité des femmes, soit 96 % à l'échelle nationale. Sont considérées comme isolées les personnes veuves, divorcées, séparées ou célibataires, ne vivant pas en couple de manière notoire et permanente (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017).

Part de la population couverte par le RSA majoré au 31 décembre 2015 pour 100 personnes par EPCI



Sources: Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

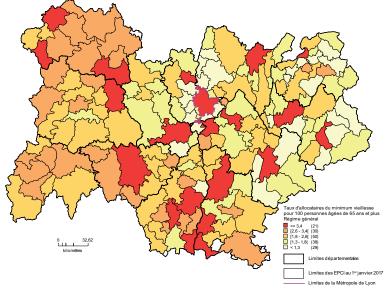
2,0 % des personnes de 65 ans et plus bénéficient du minimum vieillesse

En Haute-Savoie, au 31 décembre 2015, 2 455 personnes âgées de 65 ans et plus bénéficient du minimum vieillesse. Cette population âgée, marquée par une fragilité financière, représente 2,0 % de la population départementale des 65 ans et plus, taux le moins élevé de la région avec l'Ain et le Nouveau Rhône.

La communauté d'agglomération d'Annemasse-Les Voirons présente le taux de personnes âgées fragiles financièrement le plus élevé du département. Toutefois, ce résultat doit être nuancé, les données, portant uniquement sur les bénéficiaires du régime général, excluent la précarité des personnes âgées affiliées à la MSA majoritairement présentes en milieu rural.

Le minimum vieillesse permet aux personnes âgées d'au moins 65 ans (ou ayant atteint l'âge minimum légal de départ à la retraite en cas d'inaptitude au travail) d'accéder à un seuil minimal de ressources. Le minimum vieillesse comprend l'allocation supplémentaire aux personnes âgées (Aspa) et l'allocation supplémentaire d'invalidité (Asi) (nouveau dispositif) ainsi que l'allocation supplémentaire (art. L815-2 et art. 815-3) (ancien dispositif). Dès lors qu'un prestataire bénéficie de l'une ou de plusieurs de ces allocations (à titre de prestataire, de conjoint, ou des deux), on dit qu'il perçoit le Minimum Vieillesse.

Taux d'allocataires du minimum vieillesse au 31 décembre 2015 pour 100 personnes de 65 ans et plus par EPCI (Régime général)



Sources: Carsat Auvergne, Carsat Rhône-Alpes (31/12/2015), Insee (RP 2014) Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Isère	Loire	Haute- Loire	Puy-de- Dôme	Rhône	Savoie	Haute- Savoie	Nouveau Rhône	Métropole de Lyon	Auvergne- Rhône- Alpes
Allocataires Min. vieillesse	2 040	2 740	2 002	966	3 126	5 659	4 380	1 363	3 625	10 500	1 760	2 455	1 339	9 161	40 616
Pour 100 pers. de 65 ans et plus	2,0	3,2	2,8	2,6	3,1	2,7	2,8	2,8	2,8	3,6	2,2	2,0	1,8	4,3	2,8

Sources: Carsat Auvergne, Carsat Rhône-Alpes (31/12/2015), Insee (RP 2014) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes



Pilotage de la PFoss Auvergne-Rhône-Alpes Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes http://auvergne-rhone-alpes.drdjscs.gouv.fr/

Animation de la PFoss Auvergne-Rhône-Alpes Observatoire régional de la santé Auvergne-Rhône-Alpes www.ors-auvergne-rhone-alpes.org **Directeur de publication** : Isabelle DELAUNAY (DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes)

Éditeur : Plate-forme de l'observation sanitaire et sociale Auvergne-Rhône-Alpes

Réalisation et rédaction : Clémence LAVIER, Sylvie MAQUINGHEN et Laure VAISSADE (ORS Auvergne-Rhône-Alpes) Maquette : Laure VAISSADE (ORS Auvergne-Rhône-Alpes)

Document téléchargeable sur le site: www.pfoss-auvergne-rhone-alpes.fr

Contact: coordination.pfoss@ors-auvergne-rhone-alpes.org